AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3409
FR0010112524-FS0974

9 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXITY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2021, la société Wellington Management Group LLP (280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 décembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 2 800 441 actions NEXITY[1] représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEXITY sur le marché.

[1] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 285 409 actions NEXITY pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[2] Sur la base d'un capital composé de 56 129 724 actions et droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.